



Dépêche 71/02

Hygiène et sécurité : DIRCOFI Ile-de-France Est et Ouest

Dans la dépêche 45/02 nous avons exposé la manière dont la DGI s'est exonérée du respect des règlements d'hygiène et de sécurité pour l'aménagement des nouveaux locaux des DIRCOFI Ile-de-France Est et Ouest.

La Directrice de la DPMA, présidente du CHSM, vient de nous répondre.

*Monsieur Philippe LE CORRE
Fédération des Finances CFDT*

Paris, le 16 mai 2002

Monsieur le Secrétaire Fédéral,

Par lettre du 29 mars 2002, vous avez appelé mon attention sur les conditions d'implantation des DIRCOFI Ile-de-France Est et Ouest, qui seront transférées de Paris à Saint-Denis au cours du mois de septembre.

Je n'ai pas manqué de saisir le directeur général des impôts de vos observations.

Par ailleurs, j'ai demandé à l'inspecteur hygiène et sécurité ainsi qu'au médecin de prévention compétents pour le département de Seine-Saint-Denis de bien vouloir se rendre dans les futurs locaux et de préparer un rapport de visite qui sera communiqué à la direction générale des impôts ainsi qu'aux membres du CHS DI de Seine-Saint-Denis.

Enfin, j'ai demandé au président de cette instance de proposer une visite du site afin que tous les membres du comité d'hygiène et de sécurité puissent se rendre compte des futures conditions d'installation des agents des DIRCOFI Ile-de-France Est et Ouest.

Je vous prie d'agréer...

La Directrice du Personnel, de la Modernisation et de l'Administration

Marie-Laurence Pitois-Pujade